

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019**

**Département
Des ARDENNES**

**ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES**

**Conseillers de la Communauté
en exercice : 44**

EFFECTIF LEGAL : 44

**Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté**

Le 18.12.2025

Convocation faite

Le 04.12.2025

EXTRAIT

**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 10 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le mercredi dix décembre 2025 à dix heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2025, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

**Délibération
N°2025-12-244**

**Demande d'acompte sur la
subvention de
fonctionnement 2026 du
CISARM (annexes)**

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, M^{me} Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Mathieu SONNET, André ESCOBAR, Robert ITUCCI, Claude WALLENDORFF, M^{me} Jennifer PECHÉUX (jusqu'au point n°2025-12-243), M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Antoine DI CARLO, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Eric GOZZI (Représentant M. Patrice PRINCE), Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M^{me} Brigitte DUMON, MM. Gérald GIULIANI, Jacky DEVIN, Jean-Pol DEVRESSE, M^{me} Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : MM. Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA (pouvoir à M. Jean-Claude JACQUEMART), Pascal GILLAUX, M^{mes} Liliane PASSEFORT (pouvoir à M. Mathieu SONNET), Magali CAPLET (pouvoir à M. André ESCOBAR), M. Eric GUERINY, M^{mes} Angélique WAUTOT, Jennifer PECHÉUX (pouvoir à M. Dominique HAMAIDE à partir du point n°2025-12-244), Isabelle FABRE (pouvoir à M. Antoine DI CARLO), MM. Patrice PRINCE (Représenté par M. Eric GOZZI), Jean GUION (Pouvoir à M. Gérald GIULIANI), M^{mes} Evelyne LAHAYE (pouvoir à M^{me} Brigitte DUMON), Laure BARBE, Laetitia COMPAGNON, MM. Fabien BONFILS, M^{me} Sandrine BOURGEOIS (pouvoir à M. Jean-Pol DEVRESSE).

M. Jean-Claude JACQUEMART, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

Vu la délibération n°2025-06-121 du 03 juin 2025 approuvant une subvention de fonctionnement d'un montant de 275 679,27 €,

Vu la délibération n°2025-12-239 du 10 décembre 2025 approuvant un complément de la subvention de fonctionnement 2025 d'un montant de 140 000 € portant la subvention annuelle à 415 679,27 €,

Vu la délibération n°2025-11-027 du 26 novembre 2025 du Conseil d'Administration du CISARM autorisant son Président à demander un acompte sur la subvention d'équilibre 2026 auprès de la Communauté, dans la limite de 25 % du montant admis en 2025, et lui donnant délégation pour concrétiser et signer une convention financière fixant les modalités de fonctionnement,

Considérant que cette demande est justifiée par des besoins de trésorerie récurrents et par les recrutements planifiés pour le début de l'année 2026,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à la majorité :
Abstention : M. Claude WALLENDORFF

* approuve le principe de versement, en janvier 2026, d'un acompte sur la subvention de fonctionnement, limité à 25 % du montant voté en année n-1,

* décide que ce principe de versement d'acompte sera reconduit pour 2027,

* autorise le Président à finaliser et signer une convention financière relative à cette subvention fixant les modalités de versement, et de son remboursement étant précisé que cette subvention fera l'objet d'un vote au budget 2026 pour l'année 2026 et au budget 2027 pour l'année 2027.

Pour extrait conforme

Le Président
Bernard DEKENS


Pour le Président de la Communauté
de Communes Ardennes rives de Meuse

Le Vice-Président